

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1647

10 juillet 2013

SOMMAIRE

Alucoor S.à r.l.	79050	Invacare Holdings Two S.à r.l.	79024
Art Bâti SCI	79049	IPIM S.à r.l.	79025
Au Pain de Mary S.à r.l.	79052	I.R.D.V. S.à r.l.	79013
CEREP S.à r.l.	79010	Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.	79024
Cinvest S.A.	79048	JC Partners S.à r.l.	79018
CMI Luxembourg Services S.A.	79012	Juliette Films S.A.	79026
COBEMA S.A. Succursale de Luxembourg	79054	Kaynes Capital S.à r.l.	79021
Dao AM S.à r.l.	79027	Keystone & Partners Real Estate S.A.	79025
ESCF Laatzten S.à r.l.	79046	KG Far East (Luxembourg) Sàrl	79016
European Resorts S.A.	79013	KIO Exploration Liberia	79024
EVRAZ Greenfield Development S.A.	79012	Klensch S.à r.l.	79016
Fortum Baltic Investments SNC	79014	KOA Colonnes Sàrl	79026
Fortum L.A.M. SNC	79015	KOA Colonnes Sàrl	79026
Fortum Meter Lease SNC	79015	Kumba Iron Ore Holdings S.à r.l.	79025
Freedom 34 S.A.	79041	Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A. ...	79022
GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH	79016	Le Royaume de Winnie s.à r.l.	79026
Goodman Sepia Logistics (Lux) S.à r.l. ...	79034	Leyton House S.A.	79056
GTG Constructions S.A.	79016	Logitrans Europ S.A.	79019
Hantong Europe S.à r.l.	79018	Longan Properties S.à r.l.	79056
Hapolux S.A.	79017	Lorupe SA	79025
Help Luxembourg Sàrl	79017	LPSS - Global Property Securities S.à r.l.	79017
Herbalife Luxembourg Distribution S.à r.l.	79012	Luxaviation Holding Company	79055
High Field Holding S.à r.l.	79018	Luxembourg Aircraft Repair	79019
Hillder S.A.	79018	L&V Investments S.à r.l.	79026
HM Immo	79021	Lynckx Management S.A.	79022
Horus SA	79021	Mapleton S.à r.l.	79022
HSBC Amanah Funds	79023	Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l.	79014
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.	79055	Office Space S.à r.l.	79023
Hydrega Financial S.A.	79024	Paris Office Partners S.à r.l.	79023
Icelux S.A.	79023	Parklux S.A.	79055
Immondorf SA	79056	Seema Management S.à r.l.	79010
IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l.	79015	Warmerding European Investment S.A.	79011

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.245.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 24 mai 2013, les associés de la Société ont décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher et M. Christopher Finn de leurs fonctions de gérants de la Société;

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 24 mai 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013066839/29.

(130082909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 19.969.455,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

—
Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 5 décembre 2012, que:

- Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré avec effet immédiat:

* 152,104 parts préférentielles de classe A;

* 152,104 parts préférentielles de classe B;

* 152,104 parts préférentielles de classe C;

* 152,104 parts préférentielles de classe D;

* 152,104 parts préférentielles de classe E;

* 4,467 parts ordinaires de classe A;

* 4,467 parts ordinaires de classe B;

* 4,467 parts ordinaires de classe C;

* 4,467 parts ordinaires de classe D; et

* 4,467 parts ordinaires de classe E à

Dan Raamunddal résidant au 12C, Myrveien 1397 Nesoya, Norvège;

- Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré avec effet immédiat:

* 103,006 parts préférentielles de classe A;

* 103,006 parts préférentielles de classe B;

* 103,006 parts préférentielles de classe C;

* 103,006 parts préférentielles de classe D;

* 103,006 parts préférentielles de classe E;

* 4,551 parts ordinaires de classe A;

- * 4,551 parts ordinaires de classe B;
- * 4,551 parts ordinaires de classe C;
- * 4,551 parts ordinaires de classe D; et
- * 4,551 parts ordinaires de classe E à

Mark Irvin résidant au 3 Nedre Dyrhusbakken, N-1390 Vollen, Norvège;

- Butterfield Trust (Guernsey) Limited a transféré avec effet immédiat:

- * 16,740 parts préférentielles de classe A;
- * 16,740 parts préférentielles de classe B;
- * 16,740 parts préférentielles de classe C;
- * 16,740 parts préférentielles de classe D;
- * 16,740 parts préférentielles de classe E;
- * 1,087 parts ordinaires de classe A;
- * 1,087 parts ordinaires de classe B;
- * 1,087 parts ordinaires de classe C;
- * 1,087 parts ordinaires de classe D; et
- * 1,087 parts ordinaires de classe E à

Thor-Einar Strand résidant au 62 C Solveien, N-1395 Nesbru, Norvège.

Seema Management S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2013066474/48.

(130081378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Warmerding European Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 102.283.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Arnaud DUBLY, né le 7 juillet 1950 à F-62126 Wimille résident 8, rue Laurent Pichat F-75116 Paris:

ici représenté par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

I.- Que la société anonyme WARMERDING EUROPEAN INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102.283, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1087 du 28 octobre 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme WARMERDING EUROPEAN INVESTMENT S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à deux cent soixante mille euros (EUR 260.000,-), représenté par deux mille six cent actions (2.600) actions d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme WARMERDING EUROPEAN INVESTMENT S.A..

IV.- Que l'activité de la société WARMERDING EUROPEAN INVESTMENT S.A. ayant cessé et que la comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme WARMERDING EUROPEAN INVESTMENT S.A. est à considérer comme faite et clôturée avec effet au 31 décembre 2012.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066599/49.

(130081205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 20.041.236,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

Il est à noter que l'adresse correcte de l'administrateur Monsieur Alexander Gehrke est la suivante: 13, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2013066937/16.

(130082117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Herbalife Luxembourg Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.594.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067012/10.

(130082618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

CMI Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 128.682.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 21 mai 2013 que:

Le mandat des Administrateurs suivants est renouvelé pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Yves HONHON, Chief financial officer, demeurant au 25, Chemin d'Odrimont, B-1380 Lasne
- Gérard KOCHER, Directeur industriel, demeurant à F-73100 Mouxy, 26, Les Vergers du Revard
- Jean-Pierre THIRIART, Vice Président Tarde Finance, demeurant à B-4053 Chaudfontaine, 43, rue de Grady

- Patrick PARAMORE, Deputy Commercial Director, demeurant à B-1410 Waterloo, 8, rue Sainte Gertrude

Le mandat de Commissaire de la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, Avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797, est renouvelé pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 21 mai 2013 que:

- Monsieur Gérard KOCHER, prénommé, est renouvelé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- Monsieur Gérard KOCHER, prénommé, est nommé en tant que Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 mai 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013066852/27.

(130082769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

European Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 48.743.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 30 juin 2012 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la Société:

* Monsieur Jean Pierre VIELLEVOYE;

* Maître Charles DURO;

* Maître Marianne GOEBEL;

* Maître Karine MASTINU.

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

- A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes:

* la Fiduciaire Grand-Ducale S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faiencerie.

Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013066935/23.

(130082850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

I.R.D.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 2, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 161.972.

—
Constatation de cessions de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 23 mai 2013,

- Monsieur Jean-Christophe LANGLAIS, demeurant à L-1650 Luxembourg, 2, avenue Guillaume a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la société I.R.D.V. S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 2, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B161972 à Monsieur Sébastien Jean-Pierre LANGLAIS, né le 25.07.1983 à Luxembourg, demeurant à L-2128 Luxembourg, 34, rue Marie-Adélaïde.

Le gérant Monsieur Jean-Christophe LANGLAIS, né le 3 janvier 1979 à Luxembourg, demeurant à L-1650 Luxembourg, 2, avenue Guillaume, agissant en tant que gérant unique de la société à responsabilité limitée "I.R.D.V. S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 2, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161972, dûment autorisé à engager la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle, déclare accepter, au nom et pour le compte de la Société, la cession de cinquante (50) parts sociales en faveur de Monsieur Sébastien Jean-Pierre LANGLAIS.

Suite à cette cession, les cents (100) parts sociales représentatives du capital social de la société " I.R.D.V. S.à r.l." sont détenues comme suit:

Jean-Christophe LANGLAIS 50 parts
Sébastien Jean-Pierre LANGLAIS 50 parts

Le soussigné, Jean-Christophe LANGLAIS, considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013067027/31.

(130082709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Fortum Baltic Investments SNC, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 14.100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.560.

Il est à noter que l'adresse de l'actionnaire de la Société Fortum Holding BV se trouve désormais au: 238 Herikerbergweg, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2013066943/16.

(130082397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.699,26.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 160.052.

a) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 avril 2013

En date du 10 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- révocation des mandats de gérant de catégorie B de la Société de Messieurs David DION et Xavier DE CILLIA avec effet immédiat;

- suppression des catégories de gérant avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Thierry FROMES, gérant

- Monsieur Ben ORNDORFF, gérant

- Monsieur Kelth DOLLIVER, gérant

b) Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 12 avril 2013

En date du 12 avril 2013, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- transfert du siège social de la Société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au:

* 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Microsoft Luxembourg Investments S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2013067120/25.

(130083034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Fortum L.A.M. SNC, Société en nom collectif.**Capital social: EUR 12.020.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.406.

Il est à noter que l'adresse de l'actionnaire de la Société Fortum Holding BV se trouve désormais au: 238 Herikerbergweg, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013066944/16.

(130082396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Fortum Meter Lease SNC, Société en nom collectif.**Capital social: EUR 17.020.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.234.

Il est à noter que l'adresse de l'actionnaire de la Société Fortum Holding BV se trouve désormais au: 238 Herikerbergweg, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam Zuidoost (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013066946/16.

(130082398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 décembre 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 mai 2013

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour extraits sincères et conformes

Pour IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067038/21.

(130082126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013067071/11.

(130082353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Klensch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3934 Mondercange, 24, rue Mauserueck.
R.C.S. Luxembourg B 137.212.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/05/2013.

Référence de publication: 2013067074/10.

(130082503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.032.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de Monsieur Paul Blackburn, gérant de la Société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

980 Great West Road,
Brentford, Middlesex
TW8 9GS
Royaume-Uni

Il est également précisé que Monsieur Blackburn se prénomme Paul et non Jean-Paul.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013066970/20.

(130082814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

GTG Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Beringen, 40, rue d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 74.996.

Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2011

Première résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur. GIAMPAOLO Antonio, né le 26/12/1962 à Luxembourg demeurant à L-7381 RECKANGE, 23 rue des Septfontaines, pour une durée de 5 ans

Deuxième résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame NOTARANGELO - GIAMPAOLO Annalisa, née le 06 avril 1962 à MONOPOLI (Italie), demeurant à L-7381 RECKANGE, 23 rue des Septfontaines, pour une durée de 5 ans

Troisième résolution:

Les associés acceptent à l'unanimité le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame GIAMPAOLO Viviana, née le 21 octobre 1985 à MONOPOLI (Italie) demeurant à L-7481 TUNTANGE, 12 Op Tomm, pour une durée de 5 ans

Référence de publication: 2013067002/20.

(130082916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

LPSS - Global Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.240.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LPSS-Global Property Securities S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013067106/13.

(130082462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Hapolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.444.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Les Actionnaires de HAPOLUX SA, qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 23 mai 2013 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Que la liquidation de la société anonyme HAPOLUX SA en liquidation est achevée et qu'elle à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Deuxième résolution

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Vainker.

Référence de publication: 2013067009/19.

(130082511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Help Luxembourg Sarl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9908 Troisvierges, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.374.

L'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigné Djamel HACHEMI, Directeur de la société European world LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 8541954) souhaite créer la succursale Help Luxembourg SARL à Grand rue 38 L-9905 Troisvierges.

Cette succursale aura pour objet le commerce international, import, export, services divers, location de voiture et taxi, loueur d'ambulance, transport de personne à mobilité réduite, accompagnement et rapatriement Sanitaire en Europe. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 24/05/2013.

Le représentant de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Monsieur Djamel HACHEMI. Il a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Djamel HACHEMI

Directeur

Référence de publication: 2013067011/18.

(130082674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

JC Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.488.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés le 15 avril 2013, le capital social fixé à 12.400,- EUROS, représenté par 124 parts sociales d'une valeur nominale de 100,-EUR, se répartit désormais comme suit:

Monsieur Alain DIEUDONNE	
Cent vingt-quatre parts sociales	124
Total: Cent vingt-quatre parts sociales	124

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Fiduciaire des PME

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013067058/17.

(130083044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

High Field Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.450.

—
EXTRAIT

En date du 23 mai 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Elke Leenders en tant que gérant de catégorie B de la société est acceptée avec effet au 16 avril 2013.
- Freddy De Petter, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 16 avril 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067013/15.

(130082366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Hilder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 166.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013067014/10.

(130082410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Hantong Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.439.

Les comptes annuels du 29 mars 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067016/10.

(130082533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Logitrans Europ S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.638.

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «LOGITRANS EUROP S.A.» en liquidation (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.638, constituée suivant acte notarié du 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1464 du 10 octobre 2002. La Société a été mise en liquidation par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 503 du 27 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BURUS, A. HERMES, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6491. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013067101/48.

(130083063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Luxembourg Aircraft Repair, Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.878.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechzehnten Mai.

Vor uns, Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Luxembourg Aircraft Repair, einer société anonyme mit Sitz in Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 58878, gegründet am 7. April 1997 gemäß Urkunde des Notars Maître Franck Baden mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 393, vom 22. Juli 1997 (die "Gesellschaft") abgehalten. Die Satzung wurde zuletzt geändert gemäß einer Urkunde des Notars Maître Franck Baden vom 26. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 476 am 30. Juni 1998.

Die Versammlung wird um 18.00 Uhr, unter Zustimmung der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, von Herrn Dr. Wolfgang Vieweg, Vorsitzender des Verwaltungsrates, wohnhaft in Bad Kreuznach, Deutschland, eröffnet.

Die Bevollmächtigte der vertretenen Aktionäre und der Vorsitzende ernennen sodann Frau Dr. Antje Reibold, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin und Stimmzählerin.

Der Versammlungsausschuss ist somit gebildet und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

- dass die vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche, nach Paraphierung „ne varietur“ durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigefügt werden soll, um zusammen mit dieser registriert zu werden;
- dass, gemäß der Anwesenheitsliste, das gesamte Aktienkapital vertreten ist;
- dass alle Aktionäre rechtmäßig geladen wurden und Kenntnis von der Tagesordnung erlangt haben;
- dass die heutige Versammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und somit beschlussfähig über folgende Tagesordnung beraten kann:

Tagesordnung

1. Beschluss über die Eröffnung der Liquidation der Gesellschaft;
2. Ernennung eines Liquidators als Abwickler der Gesellschaft und Festlegung seiner Befugnisse;
3. Verschiedenes.

Nach gebührender Berücksichtigung jedes Punktes der Tagesordnung, fasst die außerordentliche Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt gemäß den Artikeln 141 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Handelsgesellschaftsgesetz“), die Gesellschaft aufzulösen und abzuwickeln.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorhergehenden Beschlusses und gemäß Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft, beschließt die Generalversammlung, Herrn Dr. Wolfgang Vieweg, geboren in Jena, Deutschland, am 11. März 1949, mit Wohnsitz in Kiefernweg 9, 55543 Bad Kreuznach, Deutschland, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator wird zur Erfüllung seiner Aufgaben mit den weitestgehenden, in den Artikeln 144 bis 148bis des Handelsgesellschaftsgesetzes vorgesehenen Befugnissen, ausgestattet.

Der Liquidator kann alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne vorherige Zustimmung der Aktionäre vornehmen.

Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (Privileges), Hypotheken, sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlägen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen; er kann über Freigabe jeder bestehenden Belastung oder Sicherheit in eigenem Ermessen entscheiden.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen. Er kann auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

Der Liquidator kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte in seinem Ermessen auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Dauer dieser Bevollmächtigung setzt der Liquidator im eigenen Ermessen fest.

Der Liquidator kann die verbleibenden Vermögenswerte der Gesellschaft nach Begleichung der bzw. Rückstellung für Verbindlichkeiten der Gesellschaft bar oder als Sachleistungen, im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital, an die Aktionäre ausbezahlen. Unter Vorbehalt der Vorschriften des Handelsgesellschaftsgesetzes kann der Liquidator einen oder mehrere Vorschüsse auf den Liquidationserlös ausbezahlen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die ordentliche Generalversammlung um 18.15 Uhr geschlossen.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Das Dokument wurde den Vertretern der erschienenen Parteien, deren Namen, Vornamen und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, vorgelesen. Die Vertreter der erschienenen Parteien haben diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: W. VIEWEG, A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. Mai 2013. Relation: EAC/2013/6496. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013067087/69.

(130083076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

HM Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.852.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 16/05/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société HM IMMO S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013067017/15.

(130082490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Horus SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.438.183,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 165.714.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 23 mai 2013

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution:

Les actionnaires décident de rayer le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société ACCOUNTIS S.A avec effet immédiat.

2^{ème} résolution:

Les actionnaires nomment en remplacement la madame Visaka KIMARI, né le 22 mars 1961 à Phnom Penh, Cambodge, professionnellement résidente au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013067019/20.

(130083004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Kaynes Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.478,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.377.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg le 24 mai 2013

1. L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 avril 2013.

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer, pour une période illimitée, Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford, Irlande, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de gérant de la Société avec effet au 20 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067069/15.

(130082579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Lynckx Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.724.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour LYNCKX MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013067113/17.

(130082175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Mapleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.250.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'associé unique de la société à savoir Kybele Coöperatief U.A. a changé d'adresse et a désormais son siège au Naritaweg 165, Telestone 8, Teleport, 1043 BW, Amsterdam, PAYS-BAS.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013067119/13.

(130082217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.340.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.456.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale tenue en date du 20 juillet 2012:

L'assemblée constate que Monsieur Gerrit Ruitinga, a quitté la société.

En conséquence, l'Assemblée est contrainte de procéder à la révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Gerrit Ruitinga ainsi que de son mandat d'administrateur délégué.

En remplacement de l'administrateur révoqué, l'Assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Giuliano Franzini, né le 29 mars 1954 à Trento (Italie) demeurant au 19, Avenue du Vénézuëla, B-1050 Bruxelles comme nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui devra statuer sur l'exercice clos au 31 mars 2018.

A la suite de cette révocation et de cette nomination le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Azzam Almutawa, administrateur

- Monsieur Giuliano Franzini, administrateur,

- Monsieur Johan Innegraeve, administrateur,
- Monsieur Koenraad Vankelst, administrateur

Pour extrait conforme
Bertrange, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2013067079/24.

(130082401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Paris Office Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.080.

—
EXTRAIT

Monsieur Colin Borman a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 28 septembre 2011.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067207/14.

(130083025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Office Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 177.087.

—
Extrait de la décision du conseil de gérance du 3 mai 2013 à 13H00

Le Conseil de Gérance décide:

- de nommer Monsieur Nicolas DELORE, en qualité de Président du Conseil de Gérance

Pour copie conforme

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013067201/14.

(130082725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

HSBC Amanah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avanches.

R.C.S. Luxembourg B 74.964.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013067021/10.

(130082509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Icelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.218.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067037/10.

(130082463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Hydrega Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.512.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013067025/12.

(130082996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Invacare Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.458.

Les comptes annuels pour la période du 8 juin 2012 au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013067035/13.

(130083062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

KIO Exploration Liberia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Brangance.

R.C.S. Luxembourg B 164.285.

Extrait de résolutions prises par les associés de la société en date du 7 mai 2013:

M. Michael Whitley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Brangance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 16 mai 2013.

M. Paul McGurk, avec adresse professionnelle au 48, rue de Brangance, L-1255 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet au 16 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067073/14.

(130082622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.930.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 10 mai 2013, les actionnaires ont décidé de nommer au mandat de réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067036/15.

(130082672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

IPIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.618.

—
Par la présente, Monsieur Cédric de Caritat, né le 01/06/1979 et résidant professionnellement à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener ainsi que Monsieur Benoît Dabertrand, né le 16/05/1970 et résidant professionnellement à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener, démissionnent tous deux de leurs postes de gérants administratifs de la société IPIM S.à r.l. à compter du 16/05/2013.

Dès à présent, Monsieur Patrick Mathieu est le seul gérant de la société. Cette dernière est, dès lors, engagée par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067047/15.

(130082469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Kumba Iron Ore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 147.724.

—
Extrait de résolutions prises par les associés de la société en date du 7 mai 2013:

M. Michael Whitley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 16 mai 2013.

M. Paul McGurk, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet au 16 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067066/14.

(130082621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Lorue SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 116.961.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 mai 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013067104/13.

(130082586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Keystone & Partners Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 160.100.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2013 abgehalten am Gesellschaftssitz

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCSL B 37039.

Luxembourg, den 22. April 2013.

Keystone & Partners Real Estate S.A.

Référence de publication: 2013067064/12.

(130082667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

KOA Colonnes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 105.380.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013067076/12.

(130082890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

KOA Colonnes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 105.380.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013067075/12.

(130082889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

L&V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 149.657.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mai 2013.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2013067080/10.

(130082965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Le Royaume de Winnie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 4, rue du Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 115.769.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/05/2013.

Référence de publication: 2013067081/10.

(130082705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Juliette Films S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 166.360.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067056/10.

(130082851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Dao AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.441.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of May,

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Vykintas Misiunas, residing at Donelaicio 9-13, LT-03102 Vilnius, Lithuania;

Mr Paulius Zurauskas, residing at Zirmunu 106C, LT-09133 Vilnius, Lithuania;

And

Mr Evaldas Cepulis, residing at Remerio 6, LT-10228 Vilnius, Lithuania;

Here represented by Mrs Diane Perotin, employee, professionally residing at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal, dated May 14th and May 15th, 2013.

The above mentioned proxies, being initialised ne varietur by the appearing party, and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declared to incorporate.

Art. 1. Form. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles of Association and by current Luxembourg laws (the "Law"), and notably by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

Art. 2. Name. The Company's name is Dao AM S.à r.l.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or partnership and, more particularly, may act as director, manager and/or managing general partner (associé commandite gérant) of investment companies. The Company will in particular act as general partner of Dao Fund SICAV-SIF.

The Company may delegate, under its responsibility, part or all of its functions to local or foreign subsidiaries, branches or third parties. It may also delegate part or all of its functions to local or foreign investment advisors or other experts.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including the incorporation of subsidiaries, and notably to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed within the limits set forth by the Law.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office and place of management in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office and place of management may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of manager(s) of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder of the Company.

Art. 6. Capital. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with no par value. The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles of Association.

Art. 7. Shares. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner per share. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the corporate capital.

Art. 8. Management. The Company will be managed by at least three (3) managers who form a board of managers (the "Board of Managers"). The manager(s) need(s) not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time remove and replace any manager with legitimate cause only. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the sole manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

The Company shall be bound vis-à-vis third parties, by the joint signature of the Chairman and any other manager of the Company. The Board of Managers may from time to time subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad-hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The Board of Managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its(their) agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the managers are taken by meeting of the Board of Managers. The Board of Managers may choose from among its members a chairman (the "Chairman"). The Board of Managers shall meet when convened by one (1) manager. Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers. The Board of Managers may deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one (1) manager. Any and all managers may participate in a meeting of the Board of Managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers. Except as otherwise required by these Articles of Associations, resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the managers, present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, formulated by written circular and transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or any other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The deliberations of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. General meeting of shareholders. In case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. General meetings of shareholders are convened by any Manager or the Board of Managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) calendar days before the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting. If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram,

telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders. Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented. However, resolutions to amend the Articles of Association shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, adopted by a majority in number of shareholders representing three-quarters of the corporate capital of the Company. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law. As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the Board of Managers.

Art. 10. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 11. Balance sheet. Each year, the Board of Managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s)/independent auditor (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time, the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Each shareholder may inspect, at the head office of the Company, the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Art. 12. Reserve and dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five (5) percent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into. The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 13. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 12, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers itself and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 14. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof. The liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 15. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitional measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows:

Mr Vykintas Misiunas, prenamed: 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares;

Mr Paulius Zurauskas prenamed: 3,125 (three thousand one hundred and twenty five) shares;

Mr Evaldas Cepulis prenamed: 3,125 (three thousand one hundred and twenty five) shares.

Total: 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

The subscribed capital has been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (1,000.- EUR).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company with immediate effect and for an undetermined duration:
 - Mr Vykintas Misiunas, employee, born in Lietuva (Lithuania) on 17 July 1976, having its residence at Donelaicio 9-13, LT-03102 Vilnius, Lithuania, who is also appointed as chairman of the Board of Managers;
 - Mr Evaldas Cepulis, employee, born in Lietuva (Lithuania) on 3 August 1976, having its residence at Remerio 6, LT-10228 Vilnius, Lithuania,
 - Mr Paulius Zurauskas, employee, born in Lietuva (Lithuania) on 27 March 1982, having its residence at Zirmunu 106C, LT-09133 Vilnius, Lithuania;
 - Mr Christophe Lentschat, employee, born in Thionville (France) on 26 September 1972, having its residence at 111 rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3) The Company shall be bound vis-à-vis third parties, by the joint signature of Chairman and any other manager of the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.
- 4) The Company shall have its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

Monsieur Vykintas Misiunas, ayant sa résidence à Donelaicio 9-13, LT-03102 Vilnius, Lituanie;

Monsieur Paulius Zurauskas, ayant sa résidence à Zirmunu 106C, LT-09133 Vilnius, Lituanie; et

Monsieur Evaldas Cepulis, ayant sa résidence à Remerio 6, LT-10228 Vilnius, Lituanie;

Ici représentés par Madame Diane Perotin, employée, ayant son adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en vertu de trois procurations signées sous seing privé, en date du 14 et 15 mai 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêtés comme suit.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, régie par les présents Statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg (la «Loi»), et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (la «Loi de 1915»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Dao AM S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la participation dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société, entreprise ou société en commandite et, en particulier, le fait d'agir comme administrateur, gérant et/ou associé commandité gérant de sociétés d'investissement. La Société agira en particulier comme associé commandité de Dao Fund SICAV-SIF.

La Société peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ou toutes ses fonctions à des filiales, succursales ou autres parties tierces, locales ou étrangères. Elle peut également déléguer une partie de ou toutes ses fonctions à des conseillers en investissement ou à d'autres experts, locaux ou étrangers.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social, incluant l'ouverture

de filiales, et notamment emprunter et lever des fonds de tout manière et sécuriser le remboursement de tout l'argent emprunté dans les limites permises par la Loi.

Art. 4. Siège social. La Société a son siège social et son siège de direction dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Le siège social et le siège de direction pourront être transférés dans la commune de la ville de Luxembourg par une décision des gérants de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société ne cesse pas d'exister en cas de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité d'un de ses associés.

Art. 6. Capital. Le capital de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés prise selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnellement à sa part dans l'actionariat. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être transférées entre vifs à des personnes n'étant pas associés à moins que les associés représentant au moins trois-quarts du capital social aient donné leur accord lors d'une assemblée générale.

De plus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 sont applicables. Les parts sociales sont indivisibles du point de vue de la Société, qui ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. La Société a le pouvoir de racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat devra être exercé sur base d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, représentant l'entière du capital souscrit de la Société. Cependant, si le prix de rachat excède la valeur nominale des associés devant être rachetées, le rachat pourra seulement être décidé s'il y a suffisamment de montants distribuables pour ce qui est de l'excédent du prix de rachat. De telles parts sociales rachetées doivent être annulées par une réduction du capital social.

Art. 8. Gérance. La Société sera gérée par au moins trois (3) gérants formant le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les gérants ne doivent pas être des associés de la Société. Les gérants seront nommés, et leur rémunération déterminée, par une décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votes, ou, en cas d'associé unique, par une décision de l'associé unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut à tout moment remplacer un gérant, seulement pour cause légitime. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe du Président et d'un autre gérant de la Société. Le Conseil de Gérance peut ponctuellement sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être des associés de la Société. Le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de la période de mandat ainsi que toute autre condition pertinente de leur mandat.

Les décisions des gérants sont prises lors des réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un président (le «Président»). Le Conseil de Gérance se réunira sur demande d'un (1) seul gérant. Une convocation à une réunion du Conseil de Gérance sera donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature sera mentionnée dans les minutes de la réunion. Une telle convocation mentionnera le lieu et l'heure de la réunion et la nature des décisions devant être prises. Une convocation peut être donnée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, par des moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication adapté. Il peut être renoncé à la convocation par le consentement donné par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, par des moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication adapté, de chacun des gérants.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucun avis de convocation séparé n'est requis pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Tout gérant peut intervenir aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit, câble, télégramme, télex ou autres moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un (1) gérant.

N'importe quel et tous les gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication approprié permettant à toutes les personnes assistant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à la réunion est jugée équivalente à une participation en personne à la réunion des gérants. Sauf lorsque cela est requis autrement par les présents Statuts, les résolutions du Conseil de Gérance seront prises par une majorité des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité de votes pour et contre une résolution lors d'une réunion, le Président de la réunion aura une voix prépondérante. Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil

de Gérance. Dans un tel cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées dans une résolution écrite circulaire et transmises par courrier normal, courriel ou fax, ou tout autre moyen de communication approprié. Une résolution écrite peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les délibérations du Conseil de Gérance seront rapportées dans des minutes qui devront être signées par le Président ou deux (2) gérants. Toute transcription ou extrait de ces minutes seront signés par le Président ou deux (2) gérants.

Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle en relation avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement des agents autorisés et sont dès lors simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserait tout gérant ou agent, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement faites par lui en relation avec les actions, litiges ou procédures auxquels il aurait été partie en raison de sa situation passée ou présente de gérant ou d'agent de la Société, ou, à sa requête, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il ne saurait avoir droit à une indemnisation, excepté en rapport avec des matières concernant lesquelles il serait finalement condamné lors d'une telle action, litige ou procédure comme responsable de négligence, faute ou mauvaise conduite; en cas de transaction extra-judiciaire, une indemnisation ne pourra être fournie qu'en rapport avec les matières couvertes par cette transaction, la Société étant informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation ci-avant n'exclut en rien d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Art. 9. Assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, la tenue d'une assemblée des actionnaires n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est moindre que vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de la résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque actionnaire votera par écrit.

Les assemblées générales des associés sont convoquées par tout gérant ou le Conseil de Gérance, et à défaut par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Une convocation écrite à l'assemblée générale contenant son ordre du jour sera faite conformément à la Loi et envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours calendrier avant la réunion. Toutes les convocations doivent préciser les temps et lieu de l'assemblée. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et se considèrent comme ayant été valablement informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Un associé peut participer à une assemblée générale en nommant, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié, une autre personne, qui ne doit pas être un associé, comme son mandataire. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés. Les résolutions de l'assemblée des associés sont prises valablement si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée. Lors de cette seconde assemblée, les résolutions seront prises à la majorité des voix des associés indépendamment de la proportion du capital représenté. Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que par une assemblée générale extraordinaire des associés, si elles sont adoptées par une majorité en nombre des voix des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil de Gérance.

Art. 10. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 11. Bilan. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan contenant un inventaire des biens de la Société ainsi que ses dettes et obligations et qui sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et les dettes des gérants, commissaires (le cas échéant) et actionnaires envers la Société. Dans le même temps, le Conseil de Gérance préparera le compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Chaque associé peut inspecter, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan et les compte de profits et pertes. Si les associés excèdent vingt-cinq (25), cette inspection ne sera permise que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 12. Réserve et Dividendes. Le solde positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société. Chaque année cinq (5) pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social mais doit être maintenu jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour n'importe quelle raison, il y a été porté atteinte.

L'assemblée générale peut décider, à la majorité déterminée par la Loi, que l'excédent soit distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent comme dividendes ou reporté ou affecté à une réserve spéciale.

Art. 13. Dividendes intérimaires. Nonobstant les dispositions de l'article 12, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours, sur base d'une situation comptable intérimaire préparée par le Conseil de Gérance lui-même et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut excéder les profits réalisés

depuis la fin de l'année sociale précédente, augmentés des profits reportés et des réserves disponibles, mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés à la majorité déterminée par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et liquidation de la Société ainsi que des termes de celles-ci. La liquidation sera réalisée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération. Une fois la liquidation de la Société clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 15. Loi applicable. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points non expressément visés par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant le capital social ont été entièrement souscrites, de la manière suivante:

Mr Vykintas Misiunas, prénommé: 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales;

Mr Paulius Zurauskas, prénommé: 3.125 (trois mille cent vingt-cinq) parts sociales;

Mr Evaldas Cepulis, prénommé: 3.125 (trois mille cent vingt-cinq) parts sociales.

Total: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Le capital social a été entièrement libéré en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) est désormais à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille Euro (EUR 1.000,-).

Assemblée générale des associés

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été valablement convoqués, ont procédé immédiatement à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vykintas Misiunas, employé, né à Lietuva (Lituanie) le 17 juillet 1976, ayant sa résidence à Donelaicio 9-13, LT-03102 Vilnius, Lituanie, qui est aussi nommé président du Conseil de Gérance;

- Monsieur Evaldas Cepulis, employé, né à Lietuva (Lituanie) le 3 août 1976, ayant sa résidence à Remerio 6, LT-10228 Vilnius, Lituanie;

- Monsieur Paulius Zurauskas, employé, né à Lietuva (Lituanie) le 27 mars 1982, ayant sa résidence à Zirmunu 106C, LT-09133 Vilnius, Lituanie;

- Monsieur Christophe Lentschat, employé, né à Thionville (France) le 26 septembre 1972, ayant sa résidence au 111, rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand Duché de Luxembourg.

3) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Président et d'un autre gérant de la Société pour tous les actes posés dans les limites de son objet ou de la Loi.

4) La Société aura son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation du présent acte donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état et résidence, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. PEROTIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: LAC/2013/22995. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067602/391.

(130083662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Goodman Sepia Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 177.413.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of May;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

"Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.", a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry ("Handels- und Gesellschaftsregister"), section B, under number 153623,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Goodman Sepia Logistics (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the Company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Princeton Investments (Lux) S.a r.l.", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Philippe VAN DER BEKEN, employee, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches; and

- Mr. Dominique PRINCE, employee, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches.

Mr. Dominique PRINCE is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches (Grand Duchy of Luxembourg).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the proxy-holder of appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

„Goodman Princeton Investments (Lux) S.à.r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 153623,

hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, mit Berufsanschrift in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Sepia Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die

„Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung - Einzahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Princeton Investments (Lux) S.à.r.l.“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr tausend Euro abgeschätzt.

Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat hiervor erwähnte Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Philippe VAN DER BEKEN, Angestellter, geboren am 1. Oktober 1975 in Aalst (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches; und

- Herr Dominique PRINCE, Angestellter, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches.

Herr Dominique PRINCE wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches (Großherzogtum Luxemburg).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2013. LAC/2013/21612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067686/405.

(130083272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Freedom 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.400.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le six mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Domenico DI CARLUCCIO, peintre, né à Marcianise (CE) (Italie), le 8 novembre 1965, demeurant à I-81025 Marcianise, Montemilo n°4 (Italie),

ici représentée par Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "FREEDOM 34 S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par

les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location, l'administration et la mise en valeur de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} jeudi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Domenico DI CARLUCCIO, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Domenico DI CARLUCCIO, peintre, né à Marcianise (CE) (Italie), le 8 novembre 1965, demeurant à I-81025 Marcianise, Montemilo n°4 (Italie), est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MATRICE INTERNATIONALE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80362, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KARA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2013. LAC/2013/21593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067670/238.

(130083257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

ESCF Laatzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.159.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.930.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESCF Germany S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 175.175,

hereby represented by, Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 8th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ESCF Laatzen S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by the undersigned notary, on October 1st, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2703 dated November 6th, 2012. These Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the same notary, on March 1st, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1043 dated May 2nd, 2013.

The capital of the company is fixed at four million, eighty-one thousand and seven hundred euro (EUR 4,081,700) represented by forty thousand eight hundred and seventeen (40,817) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of seventy-eight thousand two hundred euro (EUR 78,200), so as to raise it from its present amount of four million eighty-one thousand seven hundred euro (EUR 4,081,700) to four million one hundred and fifty-nine thousand nine hundred euro (EUR 4,159,900), by issuing seven hundred and eighty-two (782) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the seven hundred and eighty-two (782) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (EUR 100) together with a total issue premium of ninety-one euro (EUR 91), so that the amount of seventy-eight thousand two hundred and ninety-one euro (EUR 78,291) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at four million one hundred and fifty-nine thousand nine hundred euro (EUR 4,159,900) represented by forty-one thousand five hundred and ninety-nine (41,599) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESCF Germany S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 175.175,

ici représentée par, Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 8 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ESCF Laatzen S.à r.l.» avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2703 du 6 novembre 2012, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 1^{er} mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1043 du 2 mai 2013.

Le capital social de la société est fixé à quatre millions quatre-vingt-un mille sept cents euros (4.081.700.- EUR) représenté par quarante mille huit cent dix-sept (40.817) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de soixante-dix-huit mille deux cents euros (78.200.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions quatre-vingt-un mille sept cents euros (4.081.700.- EUR) à quatre millions cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (4.159.900.- EUR), par l'émission de sept cent quatre-vingt-deux (782) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les sept cent quatre-vingt-deux (782) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-onze euros (91.- EUR), de sorte que le montant de soixante-dix-huit mille deux cents quatre-vingt-onze euros (78.291.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (4.159.900.- EUR) représenté par quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (41.599) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2013. LAC/2013/23017. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067637/103.

(130083476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Cinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.391.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«KITCHOUSE EURL» une société de droit français ayant son siège social au 2 Rue de Londres F-67610 La Wantzenau (France), immatriculée avec le registre de commerce et des sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro SIRET 50201584500014, propriétaire de vingt (20) actions (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

Ici dûment représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Actionnaire Unique de la société anonyme «Cinvest S.A.», ayant son siège social au L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 227 le 1^{er} février 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.391.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare expressément dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la société est de quarante mille euros (40.000,-EUR), représenté par vingt (20) actions d'une valeur nominale de deux mille euros (2.000,-EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société ayant cessé toute activité en 2012 et n'ayant plus eu d'activité depuis, la comparante, représentée comme ci-avant, en qualité de seule et unique associée de la Société, déclare expressément dissoudre la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et la liquider avec effet immédiat.

L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Actionnaire Unique, il déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique, de sorte que la liquidation et dissolution de la société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant, représenté comme ci-avant, aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Le comparant, représenté comme ci-avant, déclare et s'engage à procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/04/2013. Relation: LAC/2013/19022. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067575/57.

(130083604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Art Bâti SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg E 4.411.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatorze mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Agostinho FERREIRA DOS SANTOS, maçon, né à Monteiras, Castro Daire (Portugal), le 15 janvier 1954, demeurant à L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville; et

2. Monsieur Tiago ALMEIDA SANTOS, employé privé, né à Castro Daire (Portugal), le 28 mai 1979, demeurant à L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville,

ici représenté par Madame Angela SANTOS, fonctionnaire, demeurant à L-4990 Sanem, 81, rue de Niederkorn, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société civile "Art Bâti SCI", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4411, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546 du 23 mars 2011;

2) Que le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune;

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les "Associés");

4) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet immédiat;

6) Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, lesquels auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que les liquidateurs requièrent le notaire d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre ils déclarent que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;

9) Que les Associés déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

10) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "Art Bâti SCI".

Déclaration

Les comparants déclarent que la société civile "Art Bâti SCI" ne détient pas d'immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à six cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. FERREIRA DOS SANTOS, A. SANTOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2013. LAC/2013/22458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067467/61.

(130083220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Alucoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5366 Munsbach, 182, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 177.419.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le treizième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc LEHMANN, chef de projet, né le 10 Juin 1956 à Haguenau (France), demeurant à F-67120 Molsheim, 18 rue notre Dame, ici représenté par Monsieur Thierry Bichel, administrateur de sociétés, né le 26 mai 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet les prestations de services dans le domaine d'une agence commerciale avec notamment, la mise en relation de clientèle et la commercialisation de profils en aluminium. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but. La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.»

Art. 3. La société prend la dénomination de «Alucoor S.à r.l.», Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 Euros (cent euros) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit,

Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2013.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les 125 parts sociales ont été souscrites par Monsieur Marc LEHMANN, prénommé.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (1.100,- €)

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée
Monsieur Marc LEHMANN, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

- 3) Le siège social de la Société est établi à L-5366 Munsbach, 182, rue Principale.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc Lehmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mai 2013. LAC / 2013 / 22078. Reçu 75,-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067485/100.

(130083379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Au Pain de Mary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Au Pain de Mary (anc. Bock).

Siège social: L-1617 Luxembourg, 40, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 177.401.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le six mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Maryline ROUX, née le 24 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant à L-8065 Bertrange, 1a rue de la Forêt.

2. Monsieur Manuel Ramiro DIAS DA COSTA, né le 21 octobre 1964 à Santa comba Dao (Portugal) et demeurant à F-51100 Reims, 75 Boulevard Charles Arnould.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une boulangerie, pâtisserie, confiserie, traiteur, salon de thé, sandwiches ainsi que tous commerces alimentaires, sédentaires ou ambulants.

La société pourra également avoir pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «AU PAIN DE MARY S.à r.l.», société à responsabilité limitée, faisant le commerce sous l'enseigne commerciale "AU PAIN DE MARY (ANC. BOCK)".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires;

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Maryline ROUX, prénommée, cinquante parts sociales	50
2) Manuel Ramiro DIAS DA COSTA, prénommé, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

1. Le nombre des gérants est fixé à 1 (un)

2. Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Manuel Ramiro DIAS DA COSTA, né le 21 octobre 1964 à Santa comba Dao (Portugal) et demeurant à F-51100 Reims, 75 Boulevard Charles Arnould.

3. La société se trouve engagée par la signature du gérant unique ainsi que la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique.

4. Le siège social est fixé au 40 Rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ROUX, M. R. DIAS DA COSTA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013. LAC/2013/21095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013067501/102.

(130083229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

COBEMA S.A. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1600 Luxembourg, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.931.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Rectificatif de l'extrait enregistré et déposé le 19/03/2013 sous la référence L130044916

Le conseil d'administration de la société de droit belge Cobema, société anonyme, ayant son siège social 19 avenue Louise à 1050 Bruxelles, Belgique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises, sous le numéro 0424084988 (la «Société»), a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg (la «Succursale») en date du 18 mars 2013.

Les détails de la Succursale sont décrits ci-après:

1. Dénomination. La Succursale a pour dénomination «Cobema S.A. Succursale de Luxembourg».

2. Objet. L'objet de la Succursale est l'achat, la vente, la location, la représentation et l'exploitation de fonds de commerce et plus particulièrement de boutiques, d'articles textiles, d'habillement, de vêtements, de décoration et autres accessoires de nature variée et sans limitation; Le courtage et la commission de tous articles et produits textiles et matières analogues naturelles ou synthétiques se rapportant notamment à l'habillement, les vêtements, et la décoration dans le sens le plus large; La succursale peut accomplir, en général, toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet.

3. Adresse de la Succursale. La Succursale est établie 52, Grand Rue à L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Personnes habilitées à engager la Société à l'égard des tiers et à la représenter en justice. La société est valablement représentée vis à vis des tiers, en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, par deux administrateurs agissant conjointement.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un délégué à cette gestion. Lorsqu'un administrateur est chargé de la gestion journalière, celui-ci portera le titre de «administrateur-délégué». Lorsqu'une personne non-administrateur est chargée de la gestion journalière, celle-ci portera le titre de directeur ou directeur général ou tout autre titre par lequel elle a été indiquée dans l'arrêté de nomination.

La société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux.

A l'étranger, la société peut être valablement représentée par toute personne mandatée spécialement à cet effet par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la Société se compose des membres suivants:

- Monsieur Fabio Forni, Administrateur, demeurant Via Scornetta 12, San Lazzaro di Savena (BO) I-40068,
- Monsieur Vincenzo Prezioso, Administrateur, demeurant Vle E. Simonazzi, 22/00 Reggio Nell'Emilia (RE) 1-42100,
- Monsieur Michele Usuardi, Administrateur, demeurant Via Wagner 3, Parma (PR) 1-43123,
- Monsieur Stephano Bellocchi, Administrateur-délégué, demeurant Via D. Dal Verme 7, Reggio Nell'Emilia (RE) 1-42100.

5. Personnes habilitées à engager la Succursale à l'égard des tiers et à la représenter en justice. La succursale sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du représentant permanent de la Succursale.

Est nommé aux fonctions de représentant légal de la Succursale et pour une durée indéterminée Monsieur Fabio Forni, né le 3 mars 1969 à Bologne (Italie), demeurant Via Scornetta 12, San Lazzaro di Savena (BO) I-40068.

Monsieur Fabio Forni est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Succursale. Toutefois, il se doit de respecter les règles communes de Max Mara Fashion Group en matière de Corporate Governance.

Monsieur Fabio Forni a, en outre, la possibilité de signer des délégations de pouvoirs à la personne de son choix, pour des opérations ponctuelles ou des opérations de gestion courante.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour Cobema S.A. Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013067580/49.

(130083323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Parklux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

PARKLUX S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013067222/17.

(130083023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.888.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 26 avril 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a élu comme Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:
 - Madame Sabine Moldenhauer (demeurant au Luxembourg, rue Lou Hemmer 8, 1748 Luxembourg-Findel).
2. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra en 2014:
 - Madame Alexa Coates (demeurant au Royaume-Uni, Canada Square 8, E14 5HQ Londres);
 - Monsieur Edgar Ng (demeurant en Chine, Queen's Road Central 1, Hong Kong);
 - Monsieur Didier Deleage (demeurant en France, Place de la Pyramide 4, 75419 Paris Cedex 08);
 - Monsieur Tony Corfield (demeurant au Royaume-Uni, St James Street 78, SW1 A1JB Londres);
 - Monsieur Richard Long (demeurant au Luxembourg, boulevard d'Avranches 16, 1160 Luxembourg).
3. L'Assemblée a ré-élu KPMG Luxembourg S.à r.l dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, L-2550 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013067022/23.

(130082180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/05/2013.

Référence de publication: 2013067086/10.

(130082478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Immondorf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.516.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société IMMONDORF S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 février 2013.

L'assemblée décide:

De réélire les administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

- Tracol S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg

- Ilco S.à r.l.

- Monsieur Kuhn Roland

De réélire l'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale en 2019:

Monsieur Kuhn Roland

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Premium Advisory Partners S.A. ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, rue Cents 126 inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.449 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019, étant donné que le mandat de Conseils Comptabilité Fiscalité S.A. est venu à terme.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour la société**Mandataire*

Référence de publication: 2013067028/24.

(130082946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Leyton House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.480.

—
Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique prises en date du 30 avril 2013

1. Le mandat de l'Administrateur Unique de Madame Marianne DE SMET demeurant au Zwaantje 75, B-9940 Evergen (Belgique) est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019. Le mandat de Commissaire aux Comptes de KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l. ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019;

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013067082/16.

(130082492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Longan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.677.

—
Les comptes annuels du 07 août 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013067085/12.

(130082746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.